

Le taux annuel d'inflation en baisse de 1.9% à 1.7%

Suite au recul mensuel en janvier dû aux soldes d'hiver, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 1.3% en février 2020. En neutralisant l'effet du retour de soldes, l'indice diminue de 0.2% par rapport au mois précédent. Ce mouvement s'explique principalement par un fléchissement des produits pétroliers.

En février, l'évolution mensuelle de l'indice général résulte essentiellement d'impacts à la hausse des divisions touchées en janvier par les soldes d'hiver, à savoir « Articles d'habillement et chaussures » [+19.4% par rapport au mois de janvier], « Loisirs et culture » [+2.7%] et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement » [+1.8%].

Hors soldes, plusieurs renchérissements ont une influence à la hausse sur le résultat global par rapport au mois précédent. Ces derniers concernent notamment les prix des voyages à forfait [+7.3%] en raison des vacances scolaires de carnaval et ceux des plantes et des fleurs [+7.7%], dopés par la fête de la Saint-Valentin.

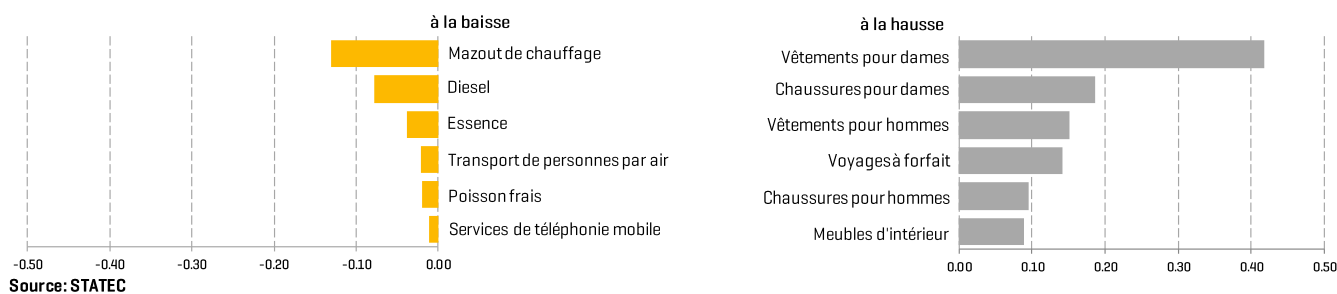
En février, à la pompe les automobilistes doivent déboursier 5.6% de moins pour un litre de Diesel, tandis que le prix du litre d'essence se replie de 3.0% en un mois. Le montant de la facture pour le mazout de chauffage s'amointrit de 11.7%. Comparés au mois de février de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont inférieurs de 0.9%.

Les produits alimentaires augmentent de 0.3% en comparaison mensuelle. Des hausses de prix ayant un impact sur le résultat général ont été constatées pour les légumes frais [+2.5%] et les pâtes alimentaires et couscous [+4.7%]. Les plus fortes réductions de prix par rapport à janvier sont observées pour le poisson frais [-7.4%], la viande de porc [-1.6%] et les pommes de terre [-1.1%]. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 2.0%.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 1.7% contre 1.9% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacente stagne à 1.8%. L'indice général du mois de janvier exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 106.73 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 augmente et passe de 875.44 (valeur corrigée le 28 février) à 876.37 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 895.78 sera atteinte.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

[en points de pourcentage]



Note: Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION [EN %]

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(fév. 2020/fév. 2019)	(fév. 2020/jan. 2020)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1.84	0.38
Boissons alcoolisées et tabac	2.73	0.25
Articles d'habillement et chaussures	1.02	19.41
Logement, eau, électricité et combustibles	1.02	-0.72
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1.53	1.75
Santé	0.88	0.07
Transports	2.48	-0.58
Communications	-1.79	-0.41
Loisirs, spectacles et culture	2.11	2.73
Enseignement	1.00	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.19	0.16
Biens et services divers	1.70	0.56
Indice général	1.68	1.26

Source: STATEC

Les résultats de l'indice du mois de mars 2020 seront publiés le 3 avril 2020, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 mars 2020.

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 02/2020) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/indicateur-rapides/index.html>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.